

Conseil communal du 21 janvier 2009

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2008

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

2. Fabriques d'église de Néchin et Saint-Léger – exercice 2008 – modification budgétaire n°1 - avis

Le Conseil est invité à émettre un avis au sujet de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2008 présentée par la fabrique d'église susdite qui réajuste certains crédits et laisse la part communale inchangée.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

3. Eglise Protestante Unie de Belgique Tournai-Estaimpuis – budget 2009 – avis

La commune d'Estaimpuis faisant partie de la circonscription territoriale de Tournai dont le siège de la paroisse protestante se trouve à Rongy, le Conseil se propose d'émettre un avis sur le budget 2009 se présentant comme suit :

Recettes : 20 795.00 €

Dépenses : 20 795.00 €

La part communale a augmenté de 50.58€, ce qui équivaut à une augmentation de 3.9% par rapport au budget de 2008.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

4. Régie communale autonome – projet de convention de mise à disposition du domaine de Bourgogne à la S.A. DOBEX – approbation.

Un contrat de gestion, ayant pour terme le 31 mars 2011, est actuellement conclu entre la Commune d'Estaimpuis, propriétaire du domaine de Bourgogne à Estaimbourg et de l'ensemble de ses infrastructures (château compris), et la S.A. DOBEX.

Dans le cadre du bail emphytéotique, il y a lieu d'établir une nouvelle convention entre la Régie communale autonome et la S.A. DOBEX.

De ce fait, le Conseil est invité à :

- approuver le projet de convention de mise à disposition du domaine de Bourgogne par la Régie communale autonome à la S.A. DOBEX.
- transmettre la présente décision à ladite Régie.

	Présents	Oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

5. Opération immobilière – Estaimpuis – rénovation urbaine – sous-phase D – Grand Place – aliénation d'un garage – dispositions pour la mise en vente

En date du 11 mai 1993, le Conseil communal approuvait le projet définitif de la sous-phase D de la revitalisation de la place d'Estaimpuis et le 1^{er} avril 1996, l'acte de base ainsi que les règlements de copropriété et d'ordre intérieur édictant les dispositions pour les parties privatives et communes, relatifs à l'ensemble des immeubles construits dans le cadre de la rénovation urbaine – sous-phase D.

Dès lors, l'assemblée est invitée à :

- vendre de gré à gré à M. Jimmy LECLERCQ et Melle Stéphanie RAMBOER, domiciliés Contour de l'Eglise 11 à Estaimpuis, dans un immeuble situé Contour de l'Eglise, cadastré section A n° 529/S, le quatrième garage (en regardant la batterie de garages de face et en partant de la gauche) comprenant le garage

proprement dit (lot 10 de l'acte de base) et 150/10 000èmes des parties communes, pour le prix total de 9 500 € (T.V.A. et terrain compris).

- le produit de cette vente sera affecté à la poursuite de l'opération de la rénovation urbaine « Revitalisation de la Place d'Estaimpuis ».
- déléguer le Collège communal pour mener à bonne fin la présente décision et de donner pouvoir à Monsieur Daniel SENESAEL, Bourgmestre, et Monsieur Alain HUBAUT, Secrétaire communal, pour signer valablement l'acte.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

6. Intercommunale I.E.G. – assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2009

a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

La Commune d'Estaimpuis est associée à l'intercommunale I.E.G. par la possession de droits de vote afférents à diverses parts de différentes catégories dans le capital de cette société.

Etant donné qu'une assemblée extraordinaire des associés est convoquée pour le vendredi 30 janvier 2009 à l'Hôtel de Ville de Mouscron, le Conseil se propose de désigner :

- M. Daniel SENESAEL (P.S.-L.B.)
- M. Christian LECLERCQ (P.S.-L.B.)
- M. Stéphane CARRE (P.S.-L.B.)
- M. Fernand VANTIEGHEM (P.S.-L.B.)
- M. Arsène COSSEMENT (C.D.H.)

pour représenter la commune d'Estaimpuis à la susdite réunion.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

b. Approbation du point inscrit à l'ordre du jour

Point unique : SIMOGEL – montée à 70% dans le capital

	Présents	oui	non	abstentions
--	----------	-----	-----	-------------

P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

7. Intercommunale SIMOGEL – assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2009
a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

La Commune d'Estaimpuis est associée à l'intercommunale SIMOGEL par la possession de droits de vote afférents à diverses parts de différentes catégories dans le capital de cette société.

Etant donné qu'une assemblée générale des associés est convoquée en séance extraordinaire pour le vendredi 30 janvier 2009 à la Maison communale de Pecq, le Conseil se propose de désigner :

- M. Daniel SENESAEL (P.S.-L.B.)
- M. Christian LECLERCQ (P.S.-L.B.)
- M. Stéphane CARRE (P.S.-L.B.)
- M. Fernand VANTIEGHEM (P.S.-L.B.)
- M. Arsène COSSEMENT (C.D.H.)

pour représenter la commune d'Estaimpuis à la susdite réunion.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

b. Approbation du point inscrit à l'ordre du jour

Point unique : Modifications statutaires

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo

Indépendant
TOTAL

8. Estaimpuis – Maison Communale d'Accueil à l'Enfance – lot 1 – gros-œuvre – décompte final

En date du 11 septembre 2007, le Conseil communal approuvait le cahier spécial des charges et estimatif relatifs aux travaux d'aménagement dans l'ancien bâtiment de la MCAE à Estaimpuis.

Dès lors, il est proposé au Conseil d'approuver le décompte final des travaux d'Estaimpuis – Maison Communale d'Accueil de l'Enfance – extension de l'ancien bâtiment au montant, tva 21% comprise, de 73.455,87 € (septante-trois mille quatre cent cinquante-cinq euros quatre-vingt sept cents) se présentant comme suit :

Travaux exécutés :	58.422,01 €
Révisions :	2.285,32 €
Tva :	12.748,54 €
<hr/>	
Total :	73.455,87 €

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

9. Leers-Nord – travaux de restauration de l'église – décompte final

En date du 31 mars 2006, le Conseil communal approuvait les plans, cahier spécial des charges et estimatif relatifs aux travaux de restauration de l'église Saint-Vaast à Leers-Nord.

Dès lors, il est proposé au Conseil :

- d'approuver le décompte final des travaux de restauration de l'église Saint-Vaast à Leers-Nord au montant tva 21% comprise de 913.465,59 € (neuf cent treize mille quatre cent soixante-cinq euros cinquante-neuf cents) se présentant comme suit :

Travaux principaux :	462.595,34 €
Travaux supplémentaires :	131.845,75 €
Travaux reconnus nécessaires :	64.081,73 €
Révisions :	34.073,73 €
Honoraires :	62.333,69 €
Tva :	158.535,35 €
<hr/>	
Total :	913.465,59 €

- la présente décision, accompagnée des pièces annexes, sera transmise aux Autorités Supérieures.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

10. Plan communal d'aménagement site d'activité économique désaffecté dit « Tannerie Poullet » à Estaimbourg – avenant n° 3

Les travaux de rénovation des sites d'activité économique désaffectés – site SAE/MC86 dit Tannerie Poullet – Estaimbourg sont en cours de réalisation.

Il est donc proposé à l'assemblée :

- d'approuver l'avenant n° 3 aux travaux de rénovation des sites d'activité économique désaffectés susmentionnés au montant de 74.241,37 €, tva comprise (septante-quatre mille deux cent quarante et un euros trente-sept cents)
- les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2009, par voie de modification budgétaire.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

11. Estaimbourg – stade communal, rue Clovis Poullet : construction d'une nouvelle cafétéria et transformation des bâtiments existants – adoption projet et cahier spécial des charges – mode de passation du marché - modification

Le projet relatif à la construction d'une nouvelle cafétéria ainsi que des nouveaux vestiaires au stade de l'A.C. Estaimbourg, rue Clovis Poullet, ayant été élaboré, il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver le cahier de charges, plan et estimatif relatifs aux travaux de construction d'une nouvelle cafétéria ainsi que de nouveaux vestiaires au Stade Communal de l'A.C. Estaimbourg, rue Clovis Poullet à Estaimbourg, au montant, tva 21% comprise, de 690.000,00 € (six cent nonante mille euros)
- de solliciter les subsides auprès du Ministre de la Région Wallonne – Division des Bâtiments et des Infrastructures Sportives – Infraspport
- le mode de passation du marché sera l'adjudication publique
- d'approuver l'avis de marché à publier en annexe

- les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2009, par voie de modification budgétaire
- la présente décision, accompagnée des pièces annexes, sera transmise aux Autorités Supérieures.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

12. Financement de l'égouttage prioritaire – contrat d'agglomération – programme triennal 2007-2009 – commune d'Estaimpuis

a) Avenant n° 2 au contrat d'agglomération 57027-04

Il est proposé au Conseil d'approuver l'avenant n° 2 au contrat d'agglomération n° 57027/04 au montant de 1.114.416,50 € (un million cent quatorze mille quatre cent seize euros cinquante cents).

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

b) Avenant n° 4 au contrat d'agglomération n° 57027/01 – 57027

Il est proposé au Conseil d'approuver l'avenant n° 4 au contrat d'agglomération n° 57027/01 – 57027, dont le coût estimatif est de 1.648.801,70 € (un million six cent quarante-huit mille huit cent un euros septante cents).

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

13. BiPS – Biodiversité/Biodiversiteit Périurbaine / in de Stadsrand – plate-forme transfrontalière d'échanges, de démonstrations et d'évaluation des techniques de

gestion écologique et d'aménagement des espaces naturels et agricoles périurbains – ratification délibération du Collège

Attendu qu'il y a lieu de ratifier la décision prise par le Collège communal en séance du 19 décembre 2008, relative à l'objet susmentionné, il est proposé à l'assemblée :

- 1) d'approuver le projet « BiPS – Biodiversiteit/Biodiversité Plate-forme Stadsrand » proposé au financement du Programme INTERREG IV France-Wallonie-Vlaanderen pour un coût prévisionnel de 1.950.968,00 Euros, et son plan de financement, sous réserve de l'acceptation du projet en Comité de Pilotage ;
- 2) de solliciter le financement d'INTERREG IV à concurrence de 975.484,00 Euros représentant 50% des dépenses du projet ;
- 3) de solliciter les cofinancements prévus au plan de financement ;
- 4) de cofinancer le projet à hauteur de 18.223,50 Euros sur fonds propres ;
- 5) de désigner « la Ville de Mouscron » en qualité d'opérateur chef de file et lui confère mandat dès l'acceptation du projet par le comité de pilotage OBJECTIF 3 pour tout engagement qui sera pris par ce dernier au nom de l'ensemble des opérateurs ;
- 6) de respecter la réglementation européenne en matière d'information et de publicité du cofinancement européen, de promotion de l'égalité des chances et de réglementation en matière de marché public.

et certifiant :

- 1) que les financements mobilisés ne sont et ne seront pas valorisés dans le cadre d'autres projets européens ou dans le cadre d'autres projets ;
- 2) que les statuts sont conformes et légalement publiés, s'engageant à les communiquer à la première demande ;
- 3) que la structure qu'il représente est non assujettie à la TVA

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

14. Zone d'Aménagement Communal Concerté (Z.A.C.C.) de la Verte Plaine à Estaimpuis – mise en œuvre – accord de principe

Au plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz, approuvé par A.R. à la date du 24 juillet 1981, a été inscrite une zone d'aménagement communal concerté dans le quartier de la Verte Plaine à Estaimpuis, zone contiguë à une zone d'habitat.

De plus, avant l'adoption du décret - programme du 3 février 2005 de relance économique et de simplification administrative, celle-ci a déjà été partiellement mise en œuvre par la réalisation d'une cité de logements sociaux pour le compte de la S.L.S.P. « Les Heures Claires » - phases 1 et 2.

Vu qu'en date du 5 décembre 2008, le Gouvernement wallon a approuvé le programme communal 2009-2010 en matière de logement, dans laquelle la construction de 10 logements sociaux supplémentaires par cette S.L.S.P. – phase 3 – est reprise.

Dès lors l'assemblée décide de donner son accord de principe pour la mise en œuvre de la zone d'aménagement communal concerté de la Verte Plaine à Estaimpuis et de la destiner à l'habitat.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

15. Arrêtés du Bourgmestre – ratification

Le Conseil ratifie les arrêtés pris par M. le Bourgmestre en date du :

- 2 décembre 2008, réglementant la circulation et le stationnement en vue des travaux de branchement de gaz à Estaimbourg. A partir du lundi 8 décembre et jusqu'au 19 décembre 2008, la circulation sera perturbée et limitée à 30km/h à hauteur du 5 rue Neuve à Estaimbourg et le stationnement interdit du côté des travaux. Cet endroit sera signalé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs de travaux dès la fin du chantier ;
- 1^{er} décembre 2008, réglementant la circulation et le stationnement en vue de la pose de compteurs électriques et de télédistribution ainsi que le branchement de gaz à Néchin. A partir du mercredi 3 décembre 2008, la circulation sera perturbée et le stationnement interdit à la place du Sacré Cœur à ESTAIMPUIS (N) à hauteur de la Résidence du Châtelet côté des travaux et opposé. Cet endroit sera signalé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs de travaux dès la fin du chantier ;
- 1^{er} décembre, réglementant la circulation en vue de la pose d'une grue mobile dans la rue de l'Institut à Néchin au niveau du coin avec la rue du patronage (château d'eau). Les 8,9 et 10 décembre 2008, la circulation sera totalement interdite dans la rue de l'Institut à l'exception des véhicules de secours. Une déviation sera mise en place par la firme responsable des travaux par les rues de l'Ancienne Douane, du Patronage et des Saules. Ces interdictions et déviations seront matérialisées par des barrières Nadar, des signaux routiers posés réglementairement et enlevés par l'entrepreneur des travaux au plus tard aux dates indiquées ci-dessus.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.

Écolo
Indépendant
TOTAL

16. Motion relative à la situation au Proche-Orient

Il est proposé à l'assemblée d'adopter la motion suivante :

Préoccupés de l'évolution dramatique de la situation au Proche-Orient et de ses répercussions en Europe, entre autres la recrudescence d'actes racistes et antisémites qui sont en toutes circonstances totalement inacceptables, rappelons notre attachement aux valeurs démocratiques et au respect des droits de l'Homme,

Réaffirme sa conviction que la violence n'apportera aucune solution et que seule la voie du dialogue et de la négociation permettra de trouver une solution durable basée sur la légalité internationale telle que définie par les résolutions pertinentes des Nations-Unies (dont notamment les résolutions 194, 242, 338, 465, 1322, 1402, 1403) permettant la création d'un Etat palestinien viable aux côtés de l'Etat d'Israël internationalement reconnu dans des frontières sûres et renouvelle son soutien à tous les Palestiniens et Israéliens qui œuvrent courageusement en faveur d'une paix juste et durable,

Réitère sa condamnation la plus ferme de toutes les actions terroristes contre les populations civiles, qu'il s'agisse des attaques suicides menées par des extrémistes palestiniens ou qu'il s'agisse du terrorisme d'Etat exercé par le Gouvernement israélien,

Dénonce les actes de violences commis dans les territoires occupés par les forces militaires israéliennes ainsi que les nombreuses atteintes aux droits de l'homme dont elles se rendent coupables comme l'a souligné la commission Droit de l'Homme des Nations-Unies dans sa résolution du 15 avril 2002,

Rappelle l'applicabilité du droit international humanitaire dans la situation présente, en particulier la quatrième convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et demandons qu'il soit immédiatement mis un terme aux restrictions imposées à la libre circulation des biens et des personnes dans les territoires occupés,

Demande au Gouvernement belge de participer aux pressions exercées sur le Gouvernement israélien en prenant des mesures politiques, diplomatiques et économiques concrètes et en défendant à tous les niveaux où il est représenté la mise en oeuvre des mesures reprises dans la résolution du parlement européen votée le 10 avril 2002 dont, en particulier, l'envoi d'une force d'observation et d'interposition dans les territoires occupés,

S'engage à soutenir et promouvoir les projets de solidarité, d'échange et/ou de jumelage avec les collectivités locales palestiniennes, de favoriser les échanges par la mise en commun de moyens matériels et de compétences humaines et techniques, de faire connaître le peuple palestinien, sa culture, son histoire, ses épreuves et ses luttes et de développer l'amitié et la solidarité avec les populations palestiniennes notamment par des échanges directs.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

Bonne séance !

*Daniel SENESAEL
Député – Bourgmestre*